



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10385

Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'impatience avec laquelle la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés, ainsi que l'ensemble des handicapés attendent la parution du décret d'application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 qui a mis en place un contrôle a priori de la réglementation sur l'accessibilité aux établissements recevant du public. Il lui demande quel délai est encore nécessaire à la parution du décret, alors qu'un accord était annoncé comme imminent par M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace en réponse à la question no 52401 posée par M. Bernard Bosson, le 6 janvier 1992.

Texte de la réponse

Le décret d'application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, est paru au Journal officiel du 28 janvier 1994 sous le no 94-86.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10385

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 326

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1043